



BOURGES

**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT
PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE (CANICULE)**

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, le Maire de Bourges est chargé de recueillir les éléments relatifs à l'identité des personnes âgées et personnes handicapées qui en font la demande*.

A déposer à l'accueil de la Mairie ou à retourner à :

MAIRIE de BOURGES
Service Accueil Standard
11, rue Jacques Rimbault
CS 50003
18020 BOURGES CEDEX

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :
:

N° DE TEL FIXE : PORTABLE :

Merci de cocher la situation :

PERSONNE AGEE DE 65 ANS ET PLUS RESIDANT A SON DOMICILE

PERSONNE AGEE DE PLUS DE 60 ANS RECONNUE INAPTE AU TRAVAIL

PERSONNE ADULTE HANDICAPEE, RESIDANT A SON DOMICILE

COORDONNEES DES SERVICES INTERVENANT A DOMICILE :
.....
.....

COORDONNEES DU TIERS (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami) QUI FAIT LA DEMARCHE (si c'est le cas) :
.....
.....

COORDONNEES D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE :
.....
.....

Date et signature : le

* Le Maire de Bourges, Responsable de traitement
« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental. Les destinataires des données sont la Préfecture du Cher et le CCAS de Bourges.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse mail suivante : **cil@ville-bourges.fr** ou par courrier : **CIL de la Ville de Bourges, 11 rue Jacques Rimbault - CS 50003 - 18020 BOURGES CEDEX.**
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »